

INFOS LUTTES N°47

Rappel Jeudi 19 avril 2018 journée de grève et de manifestation interprofessionnelle nationale.

11h00 parvis de la gare de La Roche sur Yon

Prise de parole des Cheminot-e-s et de l'UD

Manifestation puis retour à la gare (barbecue)



1) Les affiches « 1^{er} mai 2018 TOUS ENSEMBLE » sont disponibles.

Courez, sautez..... Elles vous attendent dans les locaux de l'Union Départementale CGT de Vendée.

2) Tract UD CGT Vendée « 1^{er} mai 2018 ». Voir en pièce-jointe. *Si besoin d'imprimer le tract du 1^{er} mai, contactez l'UD.*

3) Courrier du Préfet de Vendée en réponse à notre communication obligatoire auprès de la préfecture quant à l'organisation de la journée de grève et de manifestation nationale du 19 avril 2018.

4) Réponse de l'Union Départementale CGT de Vendée

5) La VRAIE info de la fédération CGT Cheminots est disponible à l'UD. *A pied, à vélo ou en train, venez la récupérer à l'UD.*

6) FAPT : NON à l'actionnariat salarié, OUI aux revendications. Toutes et tous dans l'action le 19 avril !

7) Syrie. CGT « Stop la guerre »

8) C8) Communiqué de la CGT : Pour une justice au service de l'intérêt général

9) CGT : Solidarité financière « Luttas 2018 »

10) Info luttas « réforme SNCF » N°8

11) Communiqué de la fédération des Cheminots : Le « PEPY BOOM », la stratégie du ferroviaire



vraiment été
que d'habitude auxquels venaient s'ajouter les klaxons de soutien.
Quoi de plus enthousiasmant, même pour des convaincus comme nous que de
sentir le soutien de la population, et de se redire que nous avons raisons de
penser, de dire, et d'agir comme nous le faisons !!

En ce printemps 2018 et plus que jamais, « L'espoir est dans la lutte, ne lâchons rien ! »

• Vendredi 13 avril à 16h30,
nous étions 5 militant(e)s de la CGT à
nous déployer au rond point du SYDEV.
Malgré l'empressement bien
compréhensible des gens à être en week
end, et le matraquage permanent des
médias à notre rencontre, nous avons
bien accueillis, avec plus d'encouragements



PRÉFET DE LA VENDÉE

RECU 16 AVR. 2018

RECEPISSE DE DECLARATION

Le Préfet de la Vendée,

VU l'article L211-1 du code de la sécurité intérieure ;

VU la déclaration en date du 11 avril 2018, reçue en préfecture le 11 avril 2018, relative à un rassemblement le jeudi 19 avril 2018 sur la ville de la Roche sur Yon ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-DRCTAJ/2-567 du 22 août 2017 portant délégation de signature à Madame Sibylle SAMOYAUULT, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet ;

DELIVRE RECEPISSE

à

Monsieur Jean Jacques BOBIN – 85000 La Roche sur Yon,

Monsieur Nicolas ROUGER – 85000 La Roche sur Yon,

de leur déclaration relative à un rassemblement organisé dans le cadre d'une manifestation interprofessionnelle et intersyndicale

qui se déroulera le **jeudi 19 avril 2018 de 11 h. à 17 h. à la Roche sur Yon**

selon l'itinéraire ci-après :

- Départ de la gare ;
- Avenue Gambetta ;
- Boulevard Aristide Briand ;
- Boulevard d'Angleterre ;
- Rue du Maréchal Foch (conseil départemental) ;
- Place Napoléon ;
- Rue Paul Doumer ;
- Rue Delille (préfecture).

DEMANDE

Que les déclarants disposent de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils devront concilier l'exercice du droit à manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

RAPPELLE

Qu'en application du code pénal (art. L431-9) constitue un délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7.500 € d'amende, le fait d'avoir :

1. organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi ;
2. organisé sur la voie publique une manifestation interdite dans les conditions fixées par la loi ;
3. établi une déclaration incomplète ou inexacte, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Fait à la Roche sur Yon, le **13 AVR. 2018**

Le préfet,

Pour le préfet,

La sous-préfète, directrice de cabinet

Sibylle SAMOYVAULT



Copie transmise à :

- M. le directeur départemental de la sécurité publique ;
- M. le maire de la Roche sur Yon



- **GRRR Deux êtres sanguinaires et agressifs de l'Union Départementale CGT de Vendée**



N/Réf. : 18C04.041-NR/SV
LRAR : 1A 137 643 2015 4

La Roche Sur Yon, le 17 Avril 2018

A

Monsieur BROCARD Benoît
Préfet de la Vendée
29 rue Delille
85922 LA ROCHE SUR YON Cedex

Monsieur le Préfet,

Nous accusons réception de votre récépissé de déclaration en date du 13 avril 2018,

Le respect de l'application du code pénal (art. L431-9) – tout comme le respect de l'application du code du travail - nécessite de temps à autre d'être rappelé à la mémoire collective pour qui aurait la volonté de passer outre.

Ainsi du droit de grève qui est un droit reconnu à tout salarié dans l'entreprise et qui malheureusement n'est pas respecté par nombre d'employeurs.

Nous vous sommes gré de nous avoir rappelé nos obligations même si, et vous en conviendrez, nous ne manquons pas de vous informer de l'organisation de chaque manifestation, qu'elle soit professionnelle ou interprofessionnelle.

Mieux vaut prévenir que guérir ou encore mieux faut-il la prévention plutôt que la répression.

Vos demandes retiennent tout particulièrement notre attention.

Nous vous citons :

« Que les déclarants disposent de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. »

Nous tenons à vous rappeler que les manifestations organisées par les organisations syndicales de salarié-e-s et notamment par la CGT ont toutes un caractère pacifique.

Dans ses statuts adoptés lors de son 51ème congrès, la CGT indique qu'elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, *pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.*

.../...

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE LA VENDEE – 16 Bd Louis Blanc – BP 227 – 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex
Tél. 02.51.62.66.22 E-Mail la.cgt.85@gmail.com

Nous ne pourrions être rendu responsables des agissements d'individus qui utiliseraient les manifestations professionnelles ou interprofessionnelles d'organisations syndicales de salarié-e-s pour imposer toute forme de violence.

Nous sommes des syndicalistes pacifiques et notre syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société.

Nous ne pouvons assumer un rôle qui n'est pas le nôtre. A savoir, assurer la protection des personnes et des biens ou veiller à la tranquillité et au maintien de l'ordre public.

« Ils devront concilier l'exercice du droit à manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. »

Cette demande est particulièrement choquante. Elle suscite interrogation(s).

Est-ce les prises de parole, la musique assurant le côté festif de nos manifestations qui perturberaient les riverains et professionnels ?

Ces mêmes riverains ou professionnels sont-ils importunés par les nuisances lorsque la ville de La Roche sur Yon organise, telle ou telle manifestation, le dimanche notamment ?

Ou bien est-ce une volonté de l'Etat de brider l'organisation de manifestations s'inscrivant dans un cadre légal ?

Quoi qu'il en soit, le 19 avril, les organisations syndicales s'exprimeront dans le cadre d'une journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestations.

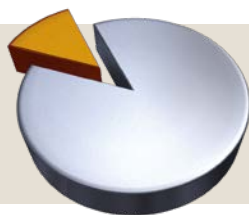
Veuillez trouver ci-joint une légère modification du parcours de notre manifestation interprofessionnelle et intersyndicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT
Nicolas ROUGER
Secrétaire Général



Selon vous
Résultats du sondage
 Vos trains, vos gares,
 vous les voulez comment ?
P9



**Aménagement
du territoire**
 Droit au transport
 pour tous
P10



2018 La VRAIEinf

Gratuit



Pollution

Les transports, un enjeu vital
P5

Concurrence/ privatisation

Les effets de la concurrence
P6

Démocratiser la SNCF

Des voix qui comptent
P8

Entretien du réseau

Les causes de la dégradation
P13

Transport de marchandises

Report modal de la route
vers le rail : une urgence
P15

Organisation de la SNCF

Quelles sont les causes
des dysfonctionnements ?
P16

Financement

La vérité sur les comptes SNCF
P18

Conditions de travail

La spirale infernale
P20

Sécurité des circulations

Ne pas se tromper de cible !
P21

Ne pas jeter sur la voie publique



La SNCF, défendons-la, ensemble !

**Fer et défaire,
comment font-ils ?**

P3



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 13 avril 2018

Groupe La Poste

NON à l'actionnariat salarié, OUI aux revendications.

Toutes et tous dans l'action le 19 avril !

La direction de La Poste vient d'annoncer en catimini la perspective d'une augmentation de son capital à hauteur de 2% qu'elle réserverait dans le cadre de l'actionnariat salarié.

La CGT réaffirme d'entrée son opposition à cette perspective qui est un pas supplémentaire dans le processus de privatisation. Elle a voté contre cette proposition au conseil d'Administration du Groupe La Poste le 13 avril 2018.

Elle rappelle que la direction de La Poste avait déjà tenté cette ouverture du capital en 2012 après la transformation en société anonyme, sans succès puisque faisant l'objet d'une opposition unanime des organisations syndicales de La Poste.

En plein débat sur la privatisation de la SNCF, cette annonce faite au Conseil d'Administration du groupe La Poste est tout a fait révélatrice des intentions du gouvernement à terme.

La mise en place de l'actionnariat salarié n'a pas pour objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des postiers(ères) mais est un moyen insidieux de faire accepter aux salariés le passage d'une logique de travail bien fait à une logique d'objectifs financiers avec son cortège de reculs sociaux : destruction d'emplois, dégradation des conditions de travail et du service public rendu à la population.... Les actions contre les sacrifices!

C'est d'en faire un levier d'intégration aux seuls choix stratégiques et financiers du groupe, "un très bon levier de management" dicit un DRH !

On peut aussi penser que les premiers dirigeants de La Poste verraient d'un bon œil l'arrivée d'un modèle qui ouvre la porte à l'eldorado des stock-options...

Dans le même temps, la presse économique fait état du transfert du capital de La Poste à la CDC, piloté par l'Elysée. Or chacun sait aujourd'hui que cette institution sert de bras financier à l'état pour lui permettre de s'engager dans un modèle marchand et concurrentiel dans la seule logique capitalistique.

Cette hypothèse n'est pas sans déplaire au président de La Poste qui ne cache pas son intention de poursuivre et d'amplifier sa politique d'expansion à l'international...

On peut dire que pour Macron, "capital public" ou "capital privé" c'est la même chose puisqu'il engendre les mêmes dérives.

On est loin du service public dont la main sur le cœur, gouvernement et patrons depuis des années nous disent que c'est la priorité! bla bla bla.... Mensonges d'état au service de la finance et des banques.

Les résultats de La Poste (1,012 milliards) doivent au contraire servir à la satisfaction des revendications pour améliorer le quotidien et le mieux-vivre au travail pour tous les salariés du Groupe.

C'est bien d'une autre répartition des richesses créées par leur travail dont ont besoin les salariés afin de répondre aux revendications par des augmentations de salaire immédiates, des créations d'emplois stables et bien rémunérés, avec une amélioration conséquente des conditions de travail qui mette l'humain au centre des préoccupations dans le groupe La Poste et pour des investissements afin d'améliorer et développer le service public postal.

Déjà au quotidien, les postiers(ères), confrontés à de multiples réorganisations et restructurations, sont dans l'action pour imposer d'autres choix et pour la satisfaction de ces revendications.

La CGT appelle l'ensemble des postières et des postiers à s'opposer à cette mise en place d'une logique financière et d'amplifier leur mobilisation pour la satisfaction des revendications élaborées sur les lieux de travail, et de décider de l'action le 19 avril avec les salariés des autres professions.

Contact presse : Alain Barre 06 87 80 40 32

Stop à la guerre

jeudi 12 avril 2018

La CGT tient à exprimer son inquiétude concernant la situation créée par l'emploi présumé d'armes chimiques en Syrie.

La CGT réclame l'ouverture d'une enquête conduite par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Pour rappel, cette institution internationale a pour objectif de veiller à l'application de la Convention Internationale sur les armes chimiques des Nations Unies, par les États membres l'ayant signée.

Nous sommes donc opposés à la mise en place d'une commission soi-disant « indépendante » sous contrôle des USA ou de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Rappelons que l'OTAN est une organisation politico-militaire illégale au regard des lois internationales. Autant nous pensons qu'il faut respecter impérativement l'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques conformément aux conventions internationales, autant nous sommes contre une surenchère militaire qui risquerait de causer l'emploi d'autres armes sophistiquées de destruction massive.

Les conséquences de cette surenchère seraient imprévisibles mais en tout cas dramatiques.

La lutte pour la Paix s'inscrit dans les priorités de la CGT

Aucune intervention militaire, aucune action violente ne saurait permettre le rétablissement d'une paix juste et durable dans l'intérêt des peuples de cette région mille fois meurtrie.

Ces guerres sont étroitement liées, impliquant des puissances militaires mondiales et régionales à la recherche de zones d'influence, de bases militaires, de marchés, de voies de communication terrestres, aériennes, maritimes ainsi que de voies d'acheminement du gaz et du pétrole et d'accès à la mer. Les populations en souffrent.

Ce sont surtout les marchands d'armes qui en tirent bénéfice.

Les dirigeants politiques les plus habiles et les plus démagogues en profitent afin de faire perdurer leur pouvoir autocratique, en réprimant les droits et libertés.

Il est urgent de trouver une solution politique pour éviter un conflit aux conséquences incalculables.

Plus de 350 000 morts en 7 ans, il est urgent de trouver une solution politique, sous l'égide de l'ONU, pour le peuple syrien. La guerre est toujours un échec. Elle conduit au chaos et enfante des monstruosités dont sont victimes les peuples et les populations civiles jetées sur le chemin de l'exil.

Nous réaffirmons l'urgence d'initiatives pour œuvrer :

- ▶ à l'arrêt total des bombardements et à un cessez-le-feu durable ;
- ▶ au respect du droit humanitaire par l'ensemble des parties prenantes ;
- ▶ à une solution politique à travers un processus de négociations impliquant tous les acteurs concernés (en dehors de Daesh et de ses affiliés), sous l'égide de l'ONU et s'appuyant sur des documents ayant fait l'unanimité des États membres du conseil de sécurité.

Montreuil, le 12 avril 2018

Pour une justice au service de l'intérêt général

jeudi 12 avril 2018

Le Conseil des ministres examinera le 18 avril prochain le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022.

Ce texte, ni réellement discuté avec les organisations syndicales, ni mis en débat citoyen, se déclinera en partie à coup d'ordonnances.

C'est à marche forcée que le pouvoir exécutif entend démanteler le service public de la justice. Une fois de plus, la démocratie est bafouée.

Derrière un discours de modernisation, il se cache une autre réalité.

Les usager.es auront encore plus de difficultés à faire valoir leurs droits : suppression du tribunal d'instance, juridiction de proximité, dématérialisation à outrance réduisant les contacts humains sans prise en compte de la fracture numérique, simplification des procédures réduisant les garanties des justiciables, etc.

Sur la question pénale, le projet est en trompe-l'œil. Alors qu'il affiche une transformation de la peine avec plus de place aux alternatives à l'emprisonnement, il prévoit plus d'emprisonnement et plus de répression.

La création de 15 000 nouvelles places de prison ne réglerait en rien la problématique de la surpopulation carcérale endémique mais générerait un enfermement toujours plus conséquent de personnes.

Ce projet de loi s'inscrit dans les objectifs poursuivis au titre du chantier action publique 2022 avec des abandons, des externalisations, des privatisations de missions et une marchandisation des politiques publiques mises en œuvre par la justice.

Ainsi, des litiges entre citoyen.ne.s seraient réglés de manière automatisée par des algorithmes au moyen de services en ligne payants.

Le travail d'intérêt général serait effectué au sein d'entreprises pour des activités lucratives. Il s'agit là de la mise à disposition gratuite d'une force de travail.

Ce projet de loi, au même titre que le projet de loi asile et immigration, affaiblira aussi les droits et garanties fondamentales des personnes étrangères.

La CGT porte un autre projet de société et une autre conception de la justice au service des citoyen.ne.s, humaine, de proximité, égalitaire, protectrice en particulier des plus précaires, des plus fragilisés et des mineurs, au service de l'intérêt général.

L'emprisonnement doit devenir l'exception. L'objectif de réinsertion doit être au cœur de la politique pénale. C'est pourquoi la CGT revendique, notamment, le développement des peines alternatives mises en œuvre en milieu ouvert.

Aussi, le service public de la justice doit être pleinement assumé par l'État, avec les moyens humains, matériels et financiers afin de répondre aux besoins des citoyen-ne-s et usager-e-s, de réduire les inégalités sociales et d'améliorer les conditions de travail de ses personnels.

La CGT entend poursuivre ce travail dans l'objectif de prendre, dans les prochaines semaines, toutes les initiatives nécessaires afin de mettre en débat et créer les conditions d'une mise en œuvre de propositions alternatives pour une justice humaine, au service de l'intérêt général.

Sans attendre, la CGT appelle les salariés de la justice à participer massivement à la journée d'actions, de grève et de manifestations, le jeudi 19 avril, une première étape de convergences des luttes au service du progrès social.

Montreuil, le 12 avril 2018



Montreuil, le 11 avril 2018

Aux organisations du CCN

Solidarité financière « Luites 2018 »

Cher.e.s Camarades,

Le dispositif confédéral « solidarité pour les luites 2018 » mis en place à la demande de la Commission Exécutive Confédérale du 20 mars permet d'assurer la collecte des dons et contributions.

L'ensemble des sommes récoltées seront reversées à nos organisations afin de soutenir les salarié.e.s en luitte.

La Confédération qui organise la collecte assurera avec les organisations professionnelles et territoriales une redistribution transparente, dont un état précis vous sera communiqué.

*Les dons, par chèques ou virements, sont à adresser à la Confédération CGT – Service Comptabilité – 263 rue de Paris 93100 Montreuil, au titre de la « **Solidarité CGT luites 2018** », ou via le site internet : <http://www.cgt.fr/>.*

Fraternellement.

David DUGUÉ
Administrateur de la CGT

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DÉFEND !



INFO LUTTES RÉFORME SNCF

N°8

Montreuil, 11 Avril 2018

Les chiffres du jour

- **1 128** c'est le nombre de filiales détenues par le groupe SNCF ;
- **7 millions d'euros** c'est le montant investi par la SNCF dans l'entreprise OHL soit l'équivalent de 22 rames TGV ;
- **2%** c'est la redevance annuelle versée par les activités de la SNCF au Groupe SNCF.

**Les cheminots entament
ce jeudi 12 avril à
20h00 la 3^e séquence
de grève de 2 jours sur
5.**

**La CGT des cheminots
appelle à la montée du
rapport de force et à
l'élargissement du
mouvement à tous les
collèges.**

► LA DIRECTION MISE EN DEMEURE

Les organisations syndicales CGT – UNSA Ferroviaire – CFDT Cheminots constatent que les positions prises par l'entreprise par ses notes des 3 et 6 avril contreviennent au droit de grève et à sa mise en œuvre.

En effet, l'entreprise persiste à considérer que les mouvements successifs s'inscrivent dans un seul et même préavis et, à ce titre, que les retenues sur repos doivent être faites. Ce point avait déjà fait l'objet d'une expression commune de la CGT – UNSA Ferroviaire – CFDT Cheminots le 4 avril 2018. Malgré cette alerte, la direction n'a pas modifié son attitude et s'est enfermée dans sa position.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT – UNSA Ferroviaire – CFDT Cheminots ont adressé, le 10 avril, un courrier de mise en demeure à la direction SNCF.

La direction est sommée, sous un délai de 48 heures, de :

- Ne rien faire qui puisse être constitutif d'une entrave à l'exercice du droit syndical et à l'exercice du droit de grève.
- De faire cesser les manœuvres en cours et retirer sous le même délai les fausses informations précitées et de procéder aux rectifications de rigueur.

Nous ajoutons que rien ne nous fera dévier de ce pourquoi nous sommes dans l'action : la sauvegarde et le développement de la SNCF, entreprise publique.

Les directions des 3 EPIC ont reçu la CGT, l'UNSA et la CFDT dans le cadre des préavis et Demandes de Concertation Immédiate.

Elles maintiennent leur volonté d'organiser l'entreprise par branche, activité ou produit : « La dédicace du personnel est une nécessité dans le cadre de l'ouverture à la concurrence ».

Elles reconnaissent tous les inconvénients de cette politique. Les cheminots sont enfermés dans des tubes qui rigidifient la gestion des compétences et des emplois. Chaque activité développe ses propres plans de formation et refuse les mutations. Les parcours professionnels s'interrompent à la frontière du produit.

15 ans de gestion par activité : le bilan est nocif, mais la direction enfonce le clou !

Elle dit vouloir recréer des passerelles entre activités, notamment pour gérer le reclassement des agents. Mais pour elle, la polyvalence des agents est la solution la plus facile à mettre en œuvre. Pour cela, elle compte se détourner du dictionnaire des filières. Elles annoncent, sans l'assumer, qu'il faudrait plus de transversalité dans l'entreprise. Cette position est contradictoire, puisqu'elle affiche aussi vouloir automatiser les établissements dédiés par produit (OUIGO, TER, Ligne, AXE TGV ...). En Région Parisienne, la direction des circulations affirme privilégier une gestion des voies dédiée à l'activité Transilien excluant tout trafic possible pour le transport de marchandises.

Politique de l'emploi : la règle de trois de l'austérité budgétaire !

Sur le volet emploi, c'est Bercy qui imposerait la réduction d'effectif. Nous avons exigé de la direction qu'elle mette en adéquation les ressources humaines (l'emploi) avec la charge de travail. Pour 2018, la direction annonce -2 046 emplois budgétés, dont 500 au Fret. Il revient donc aux établissements d'« organiser » la production à partir de cette contrainte, via le recours à l'intérim et la sous-traitance. La direction reconnaît l'absence de tout indicateur susceptible de mesurer la performance économique sociale et environnementale entre le « faire » et le « faire faire ».

La perte de maîtrise des compétences devient un problème de sécurité et de qualité.

La direction de l'infrastructure souhaite limiter « le recours au prescrit au profit d'une politique au cas par cas dans le cadre d'une politique du risque dit calculé » applicable à la maintenance de la voie et appareil de voie.

Sur l'EPIC SNCF Mobilités, 4 400 départs en retraites annoncés et seules 2 400 embauches sont prévues. 542 ont été réalisées à ce jour. La direction est incapable de dire sur quelle base se fixe le Président PEPY lorsqu'il annonce l'embauche à 95 % en CDI.

Sur le périmètre de SNCF Réseau, la direction reconnaît que « le niveau de recrutement ne permet pas d'absorber la charge de travail ». Il y a maintenant plus d'un an, le président JEANTET s'était engagé à adresser un courrier au Premier ministre afin d'exprimer les besoins nécessaires. Nous ne savons toujours pas à ce jour, si ce courrier a bien été rédigé. Concernant la circulation, la direction admet une augmentation de la charge de travail, notamment due aux travaux, sans aucun recrutement supplémentaire dans la période.

Au niveau de l'EPIC de tête, sur les 3 dernières années, près de 2 000 emplois ont été supprimés, soit 16.5 % des effectifs. L'ensemble des Cadres d'Organisation (CO) ne sont pas tenus.

A ce jour, il manque toujours près de 300 emplois à la SUGE pour répondre aux besoins exprimés par les régions et les EPIC Réseau et Mobilités.

Les organisations syndicales ont demandé l'abandon du plan de suppression de 222 emplois dans le budget 2018 et l'élaboration d'un plan stratégique ambitieux de recrutement de personnels dans la filière RH, fonctions transverses et support ainsi que médico-sociaux.

La direction de l'entreprise avoue les besoins évidents de personnels mais s'est retranchée derrière les arbitrages du directoire SNCF et de la tutelle (le gouvernement).

Nous avons exigé les moyens pour un travail de la qualité au service de la Nation, notamment la réinternalisation de toutes nos charges et nos compétences.



► COMPTE RENDU DE L'INTERFÉDÉRALE

Depuis quelques jours la ministre Borne a disparu des écrans radars. Les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT réunies en interfédérale le 11 avril, ont à nouveau fait le constat d'une absence totale de négociations concernant la réforme en cours. Ils ont à nouveau pointé l'échec des concertations gouvernementales contreproductives.

Les organisations syndicales n'accepteront pas qu'au silence assourdissant de la direction s'ajoute celui du gouvernement, aujourd'hui responsable de la situation de blocage !

Les organisations syndicales dénoncent la stratégie de l'enfumage qui consiste à faire croire qu'après le passage à l'Assemblée nationale tout serait terminé.

C'est à ce titre, qu'elles ont décidé de la rédaction d'une expression unitaire exigeant l'ouverture immédiate de véritables négociations sur les 8 points de la plateforme unitaire.

► LES CHEMINOTS EN MOUVEMENT !

Quelques initiatives à venir :

Le 13 avril

- **Orléans** : rassemblement devant le Conseil Départemental.
- **Marseille** : manifestation unitaire à 10h30 de la direction régionale SNCF au Conseil Régional.

Le 14 avril

- **Guéret** (Creuse) : distribution de la *Vraie Info* sur le marché.
- **Biars** (Lot) : débat public sur les services publics et l'avenir de la ligne Brive/Aurillac.
- **Parvis de la Gare de Lyon** : barbecue citoyen à partir de 11h30.



UN ÉLAN DE SOLIDARITÉ INÉDIT

Les dons et les soutiens se multiplient envers les cheminots en grève. La caisse de solidarité mise en œuvre à l'appel de 30 personnalités du monde culturel et artistique connaît un succès grandissant depuis le 22 mars. Celle-ci dépasse 600 000 € à ce jour.

De plus, les messages d'encouragements reçus lors des initiatives publiques envers les citoyens et usagers pour débattre de la réforme et des propositions CGT s'accompagnent bien souvent de gestes financiers alimentant les caisses de solidarité des syndicats locaux.

L'ensemble de ces dons démontrent l'attachement de la population à leur service public ferroviaire.

Je suis solidaire de votre
lutte pour la défense du
service public.
Ne lâchez rien,
Une enseignante à la retraite

Le 09/04/2018
Chers camarades,
Bravo pour votre lutte. La SNCF
ne doit pas être privatisée !
Je vous adresse un drapeau
d'encouragement car la lutte sera
difficile. Les médias portent l'artillerie
lourde. Vous avez mon soutien et pas
le mien seul ... Bon courage
Amities. *Oyaf*

Sommes solidaires
de votre combat pour
la défense des services
publics. Participons aux
manifestations - Retraités
notre seul aide possible !
un don ! Fraternellement.



Prochain préavis unitaire du 12 avril 20h00 au 15 avril 07h55.

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :

J'ADHÈRE À LA CGT
FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS
263, Rue de Paris - Case 546
93 515 MONTREUIL Cedex
Tél : 01.55.82.84.40
orga@cheminotcgt.fr
www.cheminotcgt.fr

BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, 11 Avril 2018

GROUPE SNCF

LE « PEPYBOOM » :

LA STRATÉGIE DU « FERROVIAIRE BUSINESS »

Depuis 10 ans, la stratégie de la direction de la SNCF n'a qu'un seul objectif : transformer à coup de millions d'Euros l'entreprise publique ferroviaire nationale en groupe commercial du marché de la mobilité mondiale...

Alors que dans la dernière décennie, la qualité de service a souffert d'un manque d'investissements, que les infrastructures se sont dégradées, que 22 000 emplois de cheminots ont été supprimés, le nombre des filiales est passé, dans la même période, de 187 à 1 128 (dont 964 détenues majoritairement) !

Par acquisition d'entreprises ou externalisation, c'est une logique bien éloignée de la raison d'être d'une entreprise publique de service public qui a été mise en place avec, aujourd'hui, un chiffre d'affaires des filiales qui représente la moitié de celui du Groupe !

Keolis (Transports publics) et Geodis (Logistique et transport routier) sont les plus connues mais le groupe SNCF est aussi présent dans les domaines du covoiturage, de l'exploitation de parking, de l'immobilier et même depuis peu, dans celui du Transport sanitaire par VSL (Véhicule Sanitaire Léger) !!

A l'origine destinées à venir en complémentarité des activités ferroviaires, ces filiales sont aujourd'hui un véritable business, voire une obsession pour la direction, qui n'a pas hésité à investir **700 millions en 2015 pour l'achat de l'entreprise de messagerie américaine OHL, somme équivalente au renouvellement de 22 rames TGV !**

Nécessitant souvent des capitaux importants pour leur achat ou leur exploitation (Quibus a perdu 45 millions en 2016, Keolis Boston a perdu 28 millions de dollars en 2 ans...), ces filiales ne constituent même pas une source de recettes pertinentes pour le Groupe public. Leur chiffre d'affaires réalisé pour 28% à l'étranger dépendent fortement de la conjoncture internationale alors que l'activité ferroviaire en France représente 80 % du bénéfice de 1.3 milliard d'Euros de la SNCF en 2017...

A cette opacité sur l'objectif recherché, vient s'ajouter l'opacité sur le financement dans un Groupe Public Ferroviaire qui affiche 55 milliards de dette...

CONTACT
SERVICE PRESSE
COMMUNICATION
Cédric ROBERT
Tél : 01 55 82 84 32
com@cheminotcgt.fr

Le mécanisme est peu connu mais chaque activité reverse une redevance de 2% de son chiffre d'affaires au Groupe. Pour TER (5 Mds€ de CA en 2017), c'est 100 millions qui sont ponctionnés et 300 millions pour l'ensemble des activités de SNCF Mobilités !

Autant de moyens en moins pour améliorer la qualité du service public et le quotidien des usagers !

Quand on sait que ce mécanisme a été mis en place alors que la Directrice de la Stratégie de la SNCF n'était autre que Mme Borne, actuelle Ministre des transports, il y a de quoi s'interroger...

L'opacité ne s'arrête pas là. Bénéficiant de la garantie implicite de l'Etat, et donc de taux avantageux, SNCF Mobilités est devenu, au fil des ans, une véritable banque interne avec des taux modulés, comme le ferait n'importe quel organisme bancaire, et dégageant 150 millions d'euros par ce biais ! Ainsi, malgré ce financement interne, **l'activité ferroviaire Fret SNCF emprunte à 3.8% alors que dans le même temps, Geodis, filiale de transport routier concurrente du fer, bénéficie d'un taux de 1.8% !!! Cherchez l'erreur !!**

Toutes ces opérations se font dans le cadre d'une entreprise publique bénéficiant de la garantie de l'Etat, mais également soumise à son contrôle.

Nous n'osons imaginer ce que les mêmes dirigeants pourraient faire si demain la SNCF devenait une Société Anonyme bénéficiant d'une large autonomie de gestion.

Une chose est certaine, l'intérêt général du plus grand nombre se transformerait vite en intérêts particuliers de quelques-uns.

